

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2017
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Marc BARRON, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Conseillers absents non excusé : Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI

Secrétaire de séance : Anne DUCHENE

Date convocation : 12 mai 2017

N° 2017-033

Objet : Lancement d'une procédure de consultation, et signature du marché public des prestations de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires, extrascolaires et animation adolescents.

Rubrique : 1.1.

Rapporteur : Marie-José AMAH

Le marché public relatif à la gestion des prestations de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de Malzéville, dont la gestion est actuellement confiée à la fédération des œuvres laïques, expire le 31 décembre 2017.

Un nouvel appel d'offres doit être lancé pour recruter un nouveau prestataire.

Le marché sera lancé pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable deux fois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, sur demande expresse de la commune de Malzéville.

La mission confiée au prestataire qui sera sélectionné sur la base des exigences de cette consultation est d'assurer :

L'accompagnement de la restauration scolaire,
L'animation périscolaire,
Les mercredis éducatifs,
Les A.L.S.H, petites et grandes vacances scolaires (sauf Noël),
Les nouvelles activités périscolaires,
L'animation adolescents.

Le montant global du marché est estimé à 1 950 000€ TTC sur 3 ans.

L'objet du marché entre dans le cadre de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics (Services sociaux et autres services spécifiques).

Le seuil de 750 000 € HT étant dépassé, les modalités de publicité devront être conformes à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, à savoir qu'elles doivent être conformes à la procédure de mise en concurrence d'appel d'offres ouvert.

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'exposé du Maire,

Après avis favorable de la commission temps de l'enfant réunie le 27 avril 2017,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics (Services sociaux et autres services spécifiques).

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché à intervenir, et à l'exécuter.

 Le Maire,

Bertrand KLING

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20170518-2017_033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2017

Bertrand Kling, Maire



77